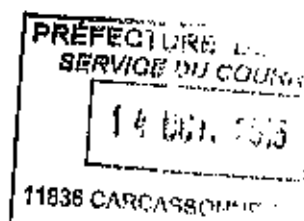


MAIRIE
de
LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Le 13/10/2015

Le Maire de Lézignan-Corbières
Président de la Communauté de Communes
de la Région Lézignanaise Corbières
Minervois



à

Monsieur le Préfet
52 rue Jean Bringer
11836 CARCASSONNE Cedex 09

RAR

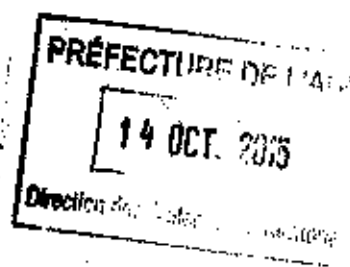
Affaire suivie par : DGST/Urba/DDF

Monsieur le Préfet,

Veillez trouver ci-joint les plans et l'arrêté municipal valant mise à jour du Plan d'Occupation des Sols de la commune, suite à l'arrêté préfectoral n° n° 2015-011 en date du 10/07/2015 portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt du massif de la pinède de Lézignan sur la commune de LEZIGNAN CORBIÈRES.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

le Maire



Département de l'Aude
Canton de LEZIGNAN-CORBIERES
Commune de LEZIGNAN-CORBIERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE**ARRETE PRESCRIVANT LA MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION
DES SOLS**

Nous, Maire de la Commune de LEZIGNAN CORBIERES,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L126-1 et R123-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11/03/1983 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols, révisé le 31/08/1994, mis en révision le 16/11/2005, et ayant fait l'objet de révisions simplifiées les 16/11/2005 et 26/03/2008, mis à jour le 26/05/2010, modifié le 26/09/2012, mis en compatibilité le 09/10/2013, mis à jour le 27/05/2014,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-011 en date du 10/07/2015 portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt du massif de la pinède de Léznigan sur la commune de LEZIGNAN CORBIERES,

VU notamment les documents ci-annexés,

ARRETE

Article 1 : Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de LEZIGNAN CORBIERES est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été ajoutées à la liste des servitudes d'utilité publique les précisions suivantes :

- Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt du massif de la pinède de Léznigan sur la commune de LEZIGNAN CORBIERES, approuvé par arrêté préfectoral n°2015-011 en date du 10/07/2015.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à disposition du public à la Mairie et à la Préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Fait à LEZIGNAN CORBIERES, le 12/10/2015

Le Maire,

Michel MAÏQUE



POS de LEZIGNAN CORBIERES - LISTE des SERVITUDES d'UTILITE PUBLIQUE

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DU TEXTE QUI PERMET D'INSTAURER LA SERVITUDE	DETAIL DE LA SERVITUDE	DATE DE L'ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
TGI Canalisations de transport de matières dangereuses TIGF - gaz naturel	Décret n°85-1108 du 15/10/1985 Arrêté du 19/11/1994 pris en application du décret n° 91-1147 du 14/10/1991	Transport de gaz naturel : exigences en termes d'Occupation des Sols près des canalisations de gaz	Arrêté municipal n°118/59 du 26/05/2010	TIGF-DOP REGION DE Toulouse ZAC des Ramassiers 3 allée Aristide Maillol 31770 COLOMIERS
PI Captage des eaux et périmètres de protection des forages F6 et F7 au lieu-dit "Roqueferrande"	Arrêté préfectoral n° 2014048-0004 du 19/03/2014	Création de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des ouvrages de captage	Arrêté municipal n° 1014-264 du 27/05/2014	Agence Régionale de Santé délégation territoriale Aude 14 rue du 4 septembre - BP48- 11021 CARCASSONNE Cedex
PPRI Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt du Massif de la Pinede de Lézignan-Corbières	Arrêté préfectoral n° 2015-011 du 10/07/2015	Plan de prévention + règlement	Arrêté municipal n° 2015-697 du 12/10/2015	DDTM Service Prévention des Risques 105, Boulevard Barbès CS 40001 11838 Carcassonne cedex

